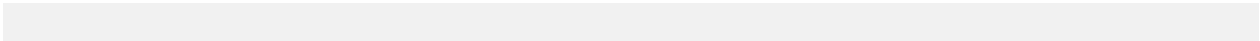


NOTE III :

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES PRODUCTEURS ET DES PRESTATAIRES DE SERVICES POUR L'UTILISATION ET LA GESTION TECHNIQUE ET FINANCIERE DES ÉQUIPEMENTS ET MATERIELS AGRICOLES



A. Contexte

Le développement de la production de riz nécessite la mise en place d'équipements et de matériels agricoles pour les opérations de production, de récolte et de post-récolte. L'acquisition de ces équipements / matériels agricoles est certes une priorité, mais pour leur durabilité, il convient de mettre davantage l'accent sur l'utilisation efficiente, l'entretien, la maintenance et la réparation.

L'expérience a montré que les efforts déployés pour l'acquisition d'équipements et de matériels agricoles peuvent être compromis par les principales situations suivantes : (i) la non maîtrise de l'utilisation des équipements ; (ii) l'absence d'entretien et de maintenance ; (iii) L'absence d'accompagnement et de formation des prestataires de services en matière d'accès au crédit à moyen et long terme ainsi que de sa gestion.

C'est pourquoi il est important de lever ces trois contraintes dans toutes les zones de production rizicole du pays (zones irriguées et pluviales) en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des producteurs et des prestataires de services indépendants. Ce renforcement des capacités devrait contribuer à : (i) une meilleure utilisation des équipements / matériels agricoles ; (ii) une bonne gestion technique et financière des équipements et matériels agricoles, (iii) une facilitation de l'accès au crédit à moyen terme et (iv) une bonne gestion du crédit à moyen et long terme.

La gestion technique s'entend par l'entretien, la maintenance et la réparation tandis que la gestion financière renvoie aux aspects financiers liés à l'exploitation des équipements / matériels agricoles.

B. Justifications

Dans la mise en œuvre des programmes de développement agricole, l'Etat a toujours accordé une importance capitale à la mécanisation qui occupe une place centrale dans les opérations culturales.

Dans la zone irriguée, jusqu'en 1988, la plus grande partie des opérations étaient réalisées par la SAED à travers des prestations de services que les producteurs remboursaient en nature (paddy).

Cependant, depuis son désengagement dans ce domaine, le secteur privé a pris le relais, en raison des conditions favorables existantes à cette époque (possibilité de financement, forte demande de travaux etc.). Les difficultés d'accès au crédit, la forte concurrence, la dévaluation du FCFA et le manque de formation en gestion, n'a pas permis au secteur privé de répondre aux sollicitations sans cesse croissantes des producteurs. A cela s'ajoute le manque de formation (utilisation, entretien et maintenance)

En zone pluviale il y a eu une introduction très timide d'équipements et de matériels agricoles et qui n'a pas connu le succès escompté, à cause d'un manque de pièces de rechange, et de formation des bénéficiaires, en termes d'entretien, de maintenance et de gestion.

C. Zones d'intervention potentielles et Groupes cibles

Les zones d'intervention sont notamment : la Vallée du Fleuve Sénégal, l'Anambé, la Basse Casamance, la région de Sédhiou, la région de Fatick, la région de Kédougou, la région de Tambacounda, la région de Kaffrine.

Les groupes cibles sont : les producteurs (individuels, sections villageoises, GIE, GPF, Unions, fédérations, sociétés, projets, etc.) et les prestataires de services impliqués dans la mécanisation agricole.

D. Objectifs Principaux du Projet

– **Objectif global de développement :**

Développement de la mécanisation agricole en vue d'améliorer la production de riz sur le plan quantitatif et qualitatif.

– **Objectifs spécifiques :**

- Renforcement des capacités des producteurs et des prestataires de services en matière d'utilisation et de gestion technique des équipements ;
- Facilitation/l'accompagnement des prestataires des services et des producteurs pour une grande accessibilité au crédit à moyen et long terme et
- Formation des prestataires de services et des producteurs en gestion du crédit à moyen et long terme.

E. Description des Composantes, Résultats et Activités

Composante 1 : Renforcement des capacités des producteurs et des prestataires de services en matière d'utilisation et de gestion technique des équipements / matériels agricoles

Résultat 1 (R1) : Les capacités des producteurs et des prestataires de services sont renforcés pour l'utilisation et la gestion technique efficiente des équipements / matériels agricoles.

Activités se rapportant à R1

A1.1. : Formation des producteurs sur l'utilisation des équipements / matériels agricoles

A1.2. : Formation des producteurs sur l'entretien des équipements / matériels agricoles

A1.3. : Formation des conducteurs d'engins sur l'utilisation et la maintenance des équipements

A.1.4. : Appui à la mise en place de points de vente des pièces de rechange

A.1.5. : Appui en formation technique aux artisans locaux pour la fabrication de matériels et de pièces de rechange.

A.1.6. : Appui à la mise en place d'une ligne de crédit destinée aux artisans locaux.

Composante 2: Facilitation/ Accompagnement de l'accès des prestataires des services pour une grande accessibilité au crédit à moyen et long terme

Résultat 2 (R2) : L'accès des prestataires de services et des producteurs au crédit à moyen et long termes est facilité et à un taux incitatif.

Activités se rapportant à R2

A2.1. : Appui à la mise en place d'une ligne de crédit à moyen et long terme destiné aux prestataires de services et aux producteurs

A2.2. : Formation des prestataires de service et des producteurs pour le montage des dossiers de crédits à moyen et long terme.

Composante 3: Formation des prestataires de services et des producteurs en gestion du crédit à moyen et long terme

Résultat 3 (R3) : Les prestataires de services et les producteurs sont formés en gestion du crédit à moyen et long terme

Activités se rapportant à R3

A3.1. : Formation des prestataires de services sur les garanties à prévoir

A3.2. : Formation des prestataires de services sur la gestion des recettes et les différentes rubriques du compte d'exploitation.

A3.3. : Formation des producteurs sur les garanties à prévoir

A3.4. : Formation des producteurs sur la gestion des recettes et les différentes rubriques du compte d'exploitation.

F. Coûts et Financements

A évaluer

Durée : 5 ans

G. Stratégie de Mise en œuvre du Projet

Le projet de renforcement des capacités et de formation en gestion technique et financière sera confié aux structures existantes dans les zones, et œuvrant directement ou indirectement dans la mécanisation, mais aussi à des personnes ressources spécialisées en mécanisation et en gestion, ainsi qu'en financement, et en crédit.

En zone nord, cela pourrait se faire en relation avec : le Centre de gestion et d'Economie Rurale (CGERV) et le Centre de Formation aux métiers de l'Agriculture (CIFA) basés à Ndiaye. Des contrats d'objectifs seront élaborés en rapport avec la SAED et l'ANCAR.

Pour les **autres zones** (Anambé, Basse Casamance, Région de Sédhiou, Région de Fatick, Région de Kaffrine, Région de Kédougou, Région de Tambacounda), la formation des formateurs par des personnes ressources serait un préalable.

Les premiers bénéficiaires de ladite formation seraient des agents des services techniques de l'État (SODAGRI, ANCAR, DRDR, SDDR, CERP) des Centres de formation professionnelle existant, des Projets, des ONG, des GPF, des GIE, des Associations et Organisation de Producteurs, des PME, PMI et des OCB (Organisation Communautaire de Base). Des protocoles d'accord seront signés ensuite avec ces structures dans le sens de démultiplier la formation auprès des productrices et producteurs ainsi qu'auprès des prestataires de services accrédités.

H. Organisation et gestion

Une Unité de Gestion de Projet autonome sera mise en place et rattachée au Ministère de l'Agriculture pour les aspects techniques et au Ministère de l'Économie et des Finances pour les aspects financiers. L'Unité sera dirigée par un coordonnateur appuyé par une équipe restreinte de techniciens.

I. Suivi-Evaluation

Un comité de suivi et d'évaluation du renforcement des capacités sera mis en place, et composé des membres de la Cellule de Gestion du Projet, des représentants des producteurs, des représentants des prestataires de services, des représentants des Autorités locales, des représentants des Collectivités

locales, des représentants des services techniques de l'État chargés de l'agriculture, de l'économie des finances et des équipements.

Le rôle du comité sera de suivre la mise en œuvre des séances de renforcement des capacités et de formation de tous les acteurs impliqués dans la production.

Ensuite, il vérifiera la couverture spatiale de la formation dans chaque zone, validera les thèmes de formation choisis, veillera à l'implication de tous les acteurs, et participera à la restitution des résultats des formations effectuées.

Enfin, après chaque séance de formation, il procédera à son évaluation quantitative et qualitative.

J. Risques

Les risques éventuels par résultat attendu sont notamment :

- (i) le non respect des accords et protocoles signés en matière de formation des acteurs ciblés et
- (ii) la non disponibilité de lignes de crédit destinées aux artisans locaux, aux producteurs et aux prestataires de services